Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 064-216404178-20240124-D_2024_003-DE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/01/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 16

Nombre de suffrages : 22

Date de convocation
19/01/2024

Date d'affichage
19/01/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....

et publication du :
../../....

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :
Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, Mme DURAND Pascale, Mme HONTAA Corinne, M. JUNQUET Fabien, M. METGE Jean-Paul, M. MIMIN Matthieu, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, M. SANCHEZ Laurent

Procuration(s) :
M. DEQUIDT Alain donne pouvoir à Mme DURAND Pascale, Mme MAURIN Marina donne pouvoir à M. CHABROUT Guy, Mme PAYOT Marie donne pouvoir à Mme BLANDIE Marie-Christine, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Daniel, Mme VILLENEUVE Jocelyne donne pouvoir à Mme MULLER Véronique, Mme WEISS Myriam donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre

Etai(ent) absent(s) :
M. PEDROSA Raphaël

Etai(ent) excusé(s) :
M. DEQUIDT Alain, Mme MAURIN Marina, Mme PAYOT Marie, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DURAND Pascale

Numéro interne de l'acte : 3
Objet : Convention de travaux de gestion des eaux pluviales urbaines

La communauté de communes du Pays de Nay dispose depuis le 1er janvier 2019 de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines ». A ce titre, elle s'est donc substituée aux communes pour l'exécution des travaux dans ce domaine.

Pour obtenir un maximum de subventions publiques, la communauté de communes s'est donc engagée dans un délai de 5 ans, à mettre en place les travaux préconisés en priorité 1 dans le Schéma Directeur des Eaux Pluviales (adopté en 2016 par le SEAPAN).

La convention proposée par la Communauté de Communes du Pays de Nay a pour objet principal la gestion intégrée des eaux pluviales sur le quartier de la rue Marguerite de Navarre et le quartier de la rue de l'Ouzom.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 064-216404178-20240124-D_2024_003-DE

Lors de cette opération, la Communauté de Communes disposera de la qualité de maître d'ouvrage unique. Elle prendra toute mesure nécessaire à l'exercice de sa mission.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Gestion intégrée des eaux pluviales rue Marguerite de Navarre et rue de l'Ouzom	230 000 €	Agende de l'eau Adour Garonne	115 000 €
		Conseil Départemental 64	5 625 €
		Commune	**51 875 €**
		CCPN	57 500€
TOTAL HT	230 000 €	TOTAL	230 000 €

Vu l'avis favorable de la commission patrimoine, travaux, urbanisme et voirie du 15 janvier 2024,

CECI ETANT EXPOSE,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la réalisation des travaux dans le cadre de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines.

DECIDE d'inscrire au budget 2024 les crédits correspondants.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à NAY
Le Maire,
Signé BB
Bruno BOURDAA